

Rapport N° 40

Programme de législature 2016-2021

Nyon, le 15 août 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 12 avril 2017 en présence de Mme Jessica Jaccoud, Michèle Mieville, M. Jean-François Füglistler, Pierre-Alain Couvreu, Robert Jenefsky, Régis Joly, Pierre Wahlen, Dominique Karlen, Président rapporteur et de M. le Syndic Daniel Rossellat et de M. le Secrétaire municipal Pierre-François Umiglia.

Préambule :

Le programme de législature 2016-2021, est le fruit d'une démarche collective de la Municipalité, qui a travaillé, sur la base de constats partagés, à l'élaboration de ce document. Il illustre sa vision, ses objectifs et ses projets prioritaires pour les quatre années à venir.

Nyon, de par sa position au cœur de l'Arc lémanique, est une ville qui fait face depuis de nombreuses années à une importante croissance, aussi bien au niveau économique que démographique. La Municipalité a à cœur d'accompagner et d'orienter cette croissance pour que la ville se développe en conservant les immenses qualités qui ont fait ce qu'elle est, mais aussi en révélant des potentiels qui n'ont peut-être pas été pleinement exploités jusqu'ici.

Au-delà des projets emblématiques qui constituent les jalons de cette législature, un point d'honneur sera donc mis à renforcer la mixité sociale, à améliorer l'espace public, à encourager la vitalité économique, à développer les infrastructures nécessaires, tout en maîtrisant les finances publiques.

Présentation du programme de législature :

Le programme de législature (ci-après : PL) a été conçu en harmonie entre les membres de la Municipalité. Il a pour objectif de prioriser les différents projets municipaux pour la législature à venir et consolider les acquis des précédentes législatures.

Monsieur le Syndic rappelle que le PL est un catalogue de bonnes intentions et qu'il n'est pas contraignant à l'égard des autorités.

Afin d'arriver au document qui nous est présenté, les membres de la Municipalité se sont retrouvés lors de cinq journées de travail qui ont permis la mise en commun des visions individuelles. Ce travail a été fait sans la participation des services, mais uniquement avec le concours du Secrétaire municipal et d'un modérateur.

La Municipalité a d'abord travaillé sur une vision politique à long terme, à l'horizon 2030, puis a ramené les différents projets sur la perspective de la législature 2016-2021.

A cet effet, cinq domaines d'action prioritaires ont été dégagés, chacune d'elle devant être réalisable sur la durée de la législature :

- Développer le Cœur de ville. A cet égard, un préavis municipal a déjà été déposé concernant l'aménagement du Square Perdtemps (préavis 30/2017) ;
- Favoriser la diversité sociale et économique. Le Syndic mentionne à titre d'exemple le préavis municipal sur la maison de quartier (préavis 31/2017) ainsi que le préavis visant l'engagement d'un délégué pour la promotion de l'économie et du commerce local (préavis 41/2017) ;
- Encourager la complémentarité des modes de déplacement ;
- Améliorer l'espace public et les équipements
- Renforcer le rayonnement et maintenir l'attractivité de la ville. Important de s'affirmer et d'améliorer sa représentativité au sein des institutions. Maintenir l'attractivité de la ville.

Outre cette catégorisation, la Municipalité a opéré une hiérarchisation des projets. A cet égard, les priorités fixées lors de la précédente législature ont été maintenues afin de conserver une cohérence dans l'action publique municipale.

M. le Syndic précise à toutes fins utiles que la politique environnementale fera l'objet d'un préavis qui devrait être prochainement déposé et que même si cette thématique n'est pas incluse « in extenso » dans le PL, elle demeure importante aux yeux de la Municipalité.

En résumé, le PL constitue un guide répondant à la question « Quoi faire ? ».

Sur la base de ce guide, le travail municipal consiste à répondre aux questions « Comment ? », « Qui ? » - services, partenaires, « Combien ? » - coût, rapport investissements recettes et « Quand ? » - opportunités, volonté politique Mun et CC.

Le Syndic rappelle que la compétence du Conseil communal consiste à prendre acte du PL, soit à en prendre connaissance.

Discussions :

Suite à la question d'un commissaire sur la priorisation des projets, ceux indiqués comme emblématiques devront être réalisés si possible pendant la législature, étant précisé que par « réalisé », il faut entendre terminé ou, à tout le moins, un début effectif des travaux.

Le Syndic explique que, à titre d'exemple, sur le projet de Colovray : si l'option nord est choisie, l'inauguration pourrait avoir lieu à la fin de la législature. Si l'option sud est choisie, il sera nécessaire de légaliser le terrain et donc il s'agira plutôt de poser la première pierre avant la fin de la législature.

Un autre commissaire s'interroge sur le projet des rives du lac qui est estampillé « emblématique » ?

Le Syndic rappelle que ce projet n'était pas une priorité lors de la dernière législature.

L'objectif est de définir une vision globale de ce qui pourra être fait sur les rives et lancer les premières études d'ici la fin de la législature. La Municipalité a renoncé à envisager de déplacer le port. A cet égard, le Syndic indique que plusieurs études déjà connues seront lancées, telle que celle relative au Musée du Léman.

Suite à la question d'un autre commissaire, le Syndic précise, s'agissant du développement de la place Perdtemps que la majorité de la Municipalité a dévolu son choix sur la création d'un parc plus restreint permettant le développement d'un front bâti sur la rue Violier et la création de la fameuse « boucle d'adresses ».

Le Syndic précise que ce projet est porteur d'un vrai potentiel économique avec l'avènement de nouvelles surfaces commerciales et d'espace pour l'aménagement de locaux communautaires. Cela permettrait à la ville de faire de substantielles économies qui permettraient de financer une partie des autres travaux.

Le nouveau parking Perdtemps devrait avoir au moins 200 places de parc de plus qu'actuellement, y compris la compensation relative à la suppression des places du château.

L'augmentation de la capacité du parking Perdtemps devrait entraîner une limitation du trafic de transit en ville. La zone piétonne devrait être agrandie et l'élargissement du tunnel de l'Etraz permettra d'accéder au parking Perdtemps sans passer par la gare.

Le Syndic relève toutefois que la cohérence de fond et temporelle entre les différents projets qui s'enchevêtrent est un enjeu majeur afin d'éviter que la non réalisation d'une étape ne bloquent celle d'autres projets.

Un commissaire regrette que les projets prioritaires aient des objectifs temporels alors que les projets emblématiques n'en ont pas.

Ce même commissaire relève que les démarches participatives ne sont pas assez mises en avant et que cela pourrait être préjudiciable pour la réalisation des projets de grande ampleur.

Il est également mentionné par un commissaire que la place de l'environnement de manière générale est manquante dans le PL, notamment les questions relatives à l'autonomie énergétique.

Enfin, un commissaire exprime sa déception face un à un PL qui, selon lui, manque d'audace et qui ne fait pas rêver.

Conclusions :

Le programme de législature 2016-2021 est un beau catalogue des projets de la municipalité, elle ne devra pas rester qu'un catalogue, il faudra des actes forts et des réalisations concrètes pour faire vivre ce programme, que ce soit Pertemps, Colovray la gare, les rives du lac ou le musée du Léman, comme dit dans le rapport même s'il manque un peu d'audace ou de rêve, il a le mérite d'exister et qui sait l'appétit vient en mangeant c'est ça aussi rêver

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 40/2017 concernant le programme de législature pour la période 2016-2021,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport N° 40/2017 présentant le programme de la législature 2016-2021.

La Commission :

Mme Jessica Jaccoud, Michelle Miéville, M. Jean-Pierre Flüglister, Pierre-Alain Couvreur, Robert Jenefsky, Régis Joly, Pierre Wahlen, Dominique Karlen, Président rapporteur